



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble, le 28 décembre 2022

### **Étude de zone Sud grenoblois Recommandations pour les riverains**

Lancée fin 2012 pour répondre aux objectifs du deuxième Plan national santé environnement, une étude de zone a été réalisée sur 18 communes du sud de l'agglomération grenobloise. Elle avait pour objectif de savoir si l'état des milieux est compatible avec les usages qui en sont faits. Elle a couvert plusieurs milieux (air, gaz des sols, sols, végétaux) et de nombreux polluants issus des différentes activités humaines dans le secteur (tertiaire, transport, industrie...).

#### **Résultats de l'étude**

Compte tenu de l'historique des activités humaines dans le sud grenoblois, les habitants pouvaient légitimement s'interroger sur l'impact sur leur santé des nombreuses activités (industrielles, tertiaires, transport) historiques et actuelles de la zone Sud grenoblois. L'étude permet de conclure à une compatibilité des usages avec les milieux (air, eau et une large majorité des sols) et qu'il n'est pas nécessaire d'engager des investigations complémentaires.

Cependant, sur certaines parcelles privées résidentielles à proximité des plateformes de Pont-de-Claix et Jarrie, l'étude fait ressortir la présence de dioxines dans les sols qui nécessite de prendre des recommandations quant à l'usage des sols. Les taux constatés restent cependant dans des limites qui n'emportent aucune mesure d'interdiction.

Les dioxines sont des composés chimiques principalement issus de la combustion (de déchets, de bois) ; elles s'accumulent dans l'environnement et dans la chaîne alimentaire. La pollution aux dioxines peut venir d'activités anciennes ou d'une remobilisation de pollution contenue dans des poussières voire de pratiques actuelles incorrectes (brûlage de déchets en cheminée, brûlage de déchets verts...).

En parallèle de l'étude de zone, Santé publique France a réalisé une étude épidémiologique sur les cancers dans les communes du bassin industriel du sud grenoblois. Les analyses portant sur l'ensemble des cancers ne montrent pas d'excès de leur nombre ni de la mortalité par cancer dans les communes riveraines des plateformes industrielles de Pont-de-Claix et de Jarrie. Ainsi, les cancers, toutes localisations confondues, n'y sont pas plus fréquents que dans le reste du département. Les analyses

#### Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)

 @Prefet38  prefet38  Prefet38

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble  
Standard : 04 76 60 34 00 – [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)

par localisation de cancer montrent toutefois un excès de mésothéliomes de la plèvre lié à une exposition professionnelle ou paraprofessionnelle à l'amiante.

### **Recommandations**

Les terrains où a été relevée la présence de dioxines sont dans une zone d'une trentaine d'hectares, en limite nord de la plateforme de Pont-de-Claix et en limite sud-est de celle de Jarrie. Cela concerne 500 à 700 personnes.

Sur ces parcelles, des recommandations aux particuliers sont formulées par l'Agence régionale de santé (ARS). Elles concernent l'hygiène individuelle, l'entretien du logement, le potager et l'alimentation, adaptées selon les teneurs observées afin de limiter l'ingestion indirecte de polluants par le sol ou par la production de produits destinés à la consommation humaine. Sur les parcelles les plus exposées, il est notamment recommandé ne pas consommer de produits végétaux ou animaux produits sur place.

Des recommandations sont également formulées pour surveiller et limiter les émissions de dioxines (gestion des poussières lors de chantier, surveillance des rejets industriels, couverture des terrains nus).

### **Annexes**

- Recommandations sanitaires de l'ARS pour les zones 1, 2 et 3
- Plaquette d'information sur les bonnes pratiques et les recommandations pour les particuliers

#### Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)

 @Prefet38  prefet38  Prefet38

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble  
Standard : 04 76 60 34 00 – [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)